



Municipalité de Saint-Norbert séance ordinaire du 3 décembre 2012

Sont présents: M. André Dauphin, maire
Mme Louise Lépine, conseillère
Mme Jacynthe Leduc, conseillère
Mme Lise L'Heureux, conseillère
MM Claude Thouin, conseiller
Guy Paradis, conseiller
:
Jocelyn Denis, conseiller est arrivé à 20h10

Les membres présents forment le quorum.

Est aussi présente: Mme Martine Laberge directrice générale/secrétaire-trésorière, gma grade 1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h 00 par un moment de réflexion, suggéré par le maire monsieur André Dauphin. Madame Martine Laberge, directrice générale/secrétaire-trésorière, gma grade 1, fait fonction de secrétaire.

1.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Guy Paradis, appuyé par madame Louise Lépine et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2012.
3. Rapport financier du mois de novembre 2012.
4. Conciliation bancaire.
5. Correspondance.
6. Période de questions.
7. Politique des naissances.
8. Activités sportives et culturelles.
9. Calendrier des séances du conseil année 2013.
10. Budget du service intermunicipal des loisirs.
11. Budget des loisirs.
12. États financiers du HLM.
13. Budget révisé du HLM année 2012.
14. Budget du HLM année 2013.
15. Chlorure de calcium.
16. Demande de l'Âge d'Or.
17. Demande d'autorisation à la CPTAQ : monsieur Normand Ladouceur.
18. Renouvellement de mandat des représentants du HLM.
19. Demande de don.
20. Nouvelle adhésion au service d'inspection de la MRC de d'Autray.
21. Barrage de castors.
22. Centraide.
23. Demande du club de motoneige Car Camp inc..
24. Assurance.
25. Régie intermunicipal du centre sportif et communautaire de Brandon.
26. Guignolée.
27. Service d'eau du 4 rue Laporte.
28. École Sainte-Anne.
29. Dîner des Fêtes pour les élèves.
30. Souper des Fermières.
31. Clôture et levée de la session.

2.-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2012

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2012, que les décisions qui y sont inscrites sont conformes et qu'également les membres du conseil déclarent avoir lu ledit procès-verbal;

POUR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CLAUDE THOUIN, APPUYÉ PAR MADAME LISE L'HEUREUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2012 EST APPROUVÉ.

3.- RAPPORT FINANCIER DU MOIS DE NOVEMBRE 2012

Le rapport financier est proposé par madame Jacynthe Leduc, appuyé par monsieur Jocelyn Denis et résolu à l'unanimité. Les recettes du mois sont de 23 056,11 \$. Les comptes suivants sont approuvés:

COMPTES À APPROUVER:

960604	Madame Louise Lépine (frais de déplacement du mois d'octobre 65,74 kilomètres à 0,46 \$ du kilomètre)	30.24 \$
960605	Madame Johanne Sicard (achat pour la bibliothèque)	53.79 \$
960606	Cercle des Fermières (don bingo et dépouillement de Noël)	500.00 \$
960607	chèque annulé	
960608	Épicerie Gami (essence)	87.00 \$
	frais de poste	280.54 \$
	biens non durables	2.45 \$
960609	Canadien National (voie ferrée du mois d'octobre 2012)	257.43 \$
960610	RX Sol (honoraires professionnels vérification de la fosse septique de monsieur Michel Laporte)	1 724.63 \$
960611	chèque annulé	
960612	Madame Martine Laberge (remboursement de la petite caisse)	146.04 \$
960613	Services Électriques C.H. inc. (réparation de lumières au terrain du parc école avec nacelle)	1 030.07 \$
960614	Madame Martine Laberge (frais de déplacement à Berthier pour le budget 2013 50,42 kilomètres à 0,46 \$ du kilomètre)	23.19 \$
960615	Madame Lise L'Heureux (achat pour la bibliothèque)	8.37 \$
960616	Technic alarme (installation du système d'alarme au 4 rue Laporte)	1 568.26 \$
960617	EBI Environnement (vidange du bac industriel)	64.68 \$
960618	Madame Johanne Sicard (achat de BD pour la bibliothèque)	74.45 \$
960619	Tracteurs A. Laramée (pièce)	7.44 \$
960620	Bell gaz ltée. (propane du garage et de la caserne)	287.33 \$
960621	Entretien JMC (entretien des bâtisses mois de septembre, d'octobre et de novembre 2012)	2 529.45 \$
	Certilab (honoraires professionnels du mois de novembre 2012)	75.88 \$
	EBI Environnement (recyclage du mois d'octobre 2012)	466.80 \$
	Fonds de l'information sur le territoire (mutation)	6.00 \$
	MRC de d'Autray (inspection du mois de septembre 2012)	535.41 \$
	Telus (cellulaire du mois de novembre 2012)	38.79 \$
	EBI Environnement (ajustement du carburant de janvier à octobre 2012)	1 315.87 \$
	MRC de d'Autray (quote-part évaluation et téléphonie)	1 143.23 \$
	Excavation Normand Majeau inc. (1 ^{er} versement des chemins d'hiver)	11 740.16 \$
TOTAL DES COMPTES:		23 997.50 \$

TOTAL DES SALAIRES PRÉAUTORISÉS VIA LA CAISSE POPULAIRE:

Salaires des membres du conseil du mois de novembre 2012	3 336.78 \$
Madame Martine Laberge (salaires semaine du 5 au 29 novembre 2012 4 semaines)	3 621.68 \$
Monsieur Kevin L. Beaufort (salaires du 15 octobre au 2 novembre 2012 2 semaines)	261.00 \$

TOTAL DES SALAIRES: 7 219.46 \$

COMPTES BELL CANADA, HYDRO-QUÉBEC, SSQ ET REMISES GOUVERNEMENTALES PRÉAUTORISÉS VIA LA CAISSE:

Hydro-Québec (éclairage à la fontaine mois d'octobre 2012)	73.87 \$
Hydro-Québec (éclairage à l'usine d'épuration du mois de novembre 2012)	179.75 \$
SSQ versement de novembre 2012	289.68 \$
Ministère du revenu du Québec (remise de septembre 2012 + CSST)	1 278.18 \$
Receveur Général du Canada idem	506.52 \$

TOTAL DES COMPTES PAYÉS À LA CAISSE POPULAIRE: 2 328.00 \$

GRAND TOTAL DES COMPTES: 33 544.96 \$

4.- CONCILIATION BANCAIRE

La conciliation bancaire au 1^{er} décembre 2012 indique au grand-livre général un solde réel de 109 662,94 \$.

5.- CORRESPONDANCE

La directrice générale/secrétaire-trésorière, gma grade 1, madame Martine Laberge fait part aux membres du conseil de la dernière correspondance qu'elle a reçue au bureau.

6.- PÉRIODE DE QUESTIONS : demande de monsieur Michel Laporte

À la demande de monsieur Michel Laporte, monsieur Guy Paradis fait un rapport de la dernière rencontre concernant son installation septique aux autres membres du conseil.

7.- (12-12-213) POLITIQUE DES NAISSANCES

CONSIDÉRANT QUE nous voulons poursuivre la politique des naissances en 2013;
 CONSIDÉRANT QUE cette politique vise à encourager les familles de Saint-Norbert lors de la naissance ou de l'adoption de leurs enfants;
 CONSIDÉRANT QUE la caisse populaire Desjardins Dusablé fournit un montant égal au nôtre lors d'une naissance;
 CONSIDÉRANT QUE nous demanderons à la caisse populaire Desjardins Dusablé de fournir également ce montant lors des adoptions;
 CONSIDÉRANT QU' elle que soit leur décision, la municipalité quant à elle fournira ce montant lors d'une adoption par un de nos citoyens;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Louise Lépine, appuyé par Monsieur Jocelyn Denis et résolu à l'unanimité de défrayer un montant de 50,00 \$ aux parents de Saint-Norbert lors de la naissance ou de l'adoption de leur nouveau-né en 2013.

8.- (12-12-214) ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES

CONSIDÉRANT QUE nous voulons offrir un montant annuellement par enfant de moins de 18 ans pour une activité sportive ou culturelle;
 CONSIDÉRANT QUE le montant alloué est de 50,00 \$;
 CONSIDÉRANT QUE les conditions de remboursement demeurent les mêmes;
 CONSIDÉRANT QUE nous désirons que nos jeunes pratiquent des activités sportives et/ou culturelles;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Guy Paradis, appuyé par monsieur Claude Thouin et résolu à l'unanimité de fournir ce montant aux jeunes qui participent assidûment à différentes activités sportives et/ou

culturelles qui en feront la demande pour l'année 2013.

9.- (12-12-215) CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2013

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jocelyn Denis, appuyé par madame Lise L'Heureux et résolu à l'unanimité :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2013, qui se tiendront le lundi et qui débuteront à 20 h 00, sauf celles du 2 avril, 2 juillet, 3 septembre et du 1^{er} octobre qui elles seront tenues le mardi :

- 7 janvier 2013
- 4 mars 2013
- 6 mai 2013
- mardi 2 juillet 2013
- mardi 3 septembre 2013
- 12 novembre 2013
- 4 février 2013
- mardi 2 avril 2013
- 3 juin 2013
- 5 août 2013
- mardi 1^{er} octobre 2013
- 2 décembre 2013

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale/secrétaire-trésorière, grade 1, madame Martine Laberge conformément à la loi qui régit la municipalité.

10. (12-12-216) QUOTE-PART DU SERVICE INTERMUNICIPALDES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE ce montant a été prévu dans notre budget 2013;

CONSIDÉRANT QUE le service intermunicipal des loisirs a besoin de cet argent pour les dépenses d'opérations courantes ;

CONSIDÉRANT QUE ce montant leur sera remis après la perception du 1^{er} versement des taxes 2013;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Guy Paradis, appuyé par madame Jacynthe Leduc et résolu à l'unanimité de remettre au service intermunicipal des loisirs le montant de 16 000 \$.

11.- (12-12-217) BUDGET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE nous avons besoin de ce montant pour payer le salaire de la surveillante au chalet;

CONSIDÉRANT QUE ce budget est en rapport avec les feuilles d'horaire préparées par notre surveillante Madame Françoise Guénette;

CONSIDÉRANT QUE ce montant sera transféré dans le compte du Service Récréatif de Saint-Norbert;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Lise L'Heureux, appuyé par monsieur Jocelyn Denis et résolu à l'unanimité de transférer au compte des « Loisirs » un montant de 1 000 \$ qui servira à défrayer les salaires de la surveillante au chalet madame Françoise Guénette.

12.- (12-12-218) ÉTATS FINANCIERS DU HLM

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu les états financiers de l'office municipal d'habitation de la Bonne Aventure;

CONSIDÉRANT QUE ces états concernent l'exercice financier 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE ces états ont été produits par la firme comptable Yvan Gaudet CA;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jocelyn Denis, appuyé par madame Lise L'Heureux et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt des états financiers de l'office municipal d'habitation de la Bonne Aventure.

13.- (12-12-219) BUDGET REVISÉ DU HLM année 2012

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu un nouveau budget révisé de l'office municipal d'habitation de la Bonne Aventure;

CONSIDÉRANT QUE ce nouveau budget concerne l'exercice financier 2012 ;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Claude Thouin appuyé par monsieur Guy Paradis et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du budget révisé de l'office municipal d'habitation de la Bonne Aventure.

14.- (12-12-220) BUDGET DU HLM année 2013

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu le montant de la quote-part de l'office municipal

d'habitation de la bonne Aventure;
CONSIDÉRANT QUE le montant à payer est de 5 771 \$;
CONSIDÉRANT QUE ce budget concerne les dépenses d'opérations de l'année 2013;
EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Lise L'Heureux appuyé par monsieur Jocelyn Denis et résolu à l'unanimité d'accepter de payer ce montant l'an prochain.

15.- (12-12-221) CHLORURE DE CALCIUM

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une soumission de la compagnie Somavrac pour du chlorure de calcium;
CONSIDÉRANT QUE le prix du sac de 20 kg est de 10,40 \$;
CONSIDÉRANT QUE nous aurions besoin de plus ou moins une palette pour l'entretien de nos trottoirs cet hiver;
EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Louise Lépine, appuyé par monsieur Jocelyn Denis et résolu à l'unanimité d'autoriser cette dépense.

16.- (12-12-222) DEMANDE DE L'ÂGE D'OR

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande du club de l'Âge d'Or;
CONSIDÉRANT QU' il nous demande de défrayer une partie de leur repas des Fêtes;
EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jocelyn Denis appuyé par madame Lise L'Heureux et résolu à l'unanimité de leur fournir un montant de 500,00 \$ pour défrayer une partie de leur repas des fêtes.

17.- (12-12-223) DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ: MONSIEUR NORMAND LADOUCEUR

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande d'autorisation de monsieur Normand Ladouceur;
CONSIDÉRANT QUE cette demande est sur le lot 3 449 782;
CONSIDÉRANT QUE la superficie visée est de 258,9 m²;
CONSIDÉRANT QUE monsieur Ladouceur désire établir une servitude pour l'égouttement de son champ d'épuration;
CONSIDÉRANT QUE cette demande est dans la zone Ac du plan de zonage de la municipalité;
EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jocelyn Denis, appuyé par madame Lise L'Heureux et résolu à l'unanimité d'appuyer la demande de monsieur Normand Ladouceur à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

18.- (12-12-224) RENOUELEMENT DU MANDAT DES REPRÉSENTANTS DU HLM

CONSIDÉRANT QUE nous devons renouveler le mandat des deux conseillers qui siègent sur le comité de l'office municipal d'habitation du Québec;
CONSIDÉRANT QUE la durée de ce mandat est de 1 an;
EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Jacynthe Leduc appuyé par monsieur Claude Thouin et résolu à l'unanimité de renouveler le mandat des deux personnes suivantes : madame Lise L'Heureux et monsieur Jocelyn Denis afin de leur permettre de continuer à siéger sur le comité du HLM.

19.- (12-12-225) DEMANDE DE DON

CONSIDÉRANT QUE nous avons une demande de madame Marie-Chantal Ferland;
CONSIDÉRANT QU' elle participera à la marche 24 h Tremblant;
CONSIDÉRANT QUE les sommes amassées viennent en aide aux enfants malades et défavorisés;
EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Guy Paradis, appuyé par madame Louise Lépine et résolu à l'unanimité de lui faire un don de 100,00 \$ pour cet évènement qui se tiendra jeudi et vendredi le 6 et 7 décembre 2012.

20.- (12-12-226) NOUVELLE D'ADHÉSION AU SERVICE D'INSPECTION DE LA MRC DE D'AUTRAY

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 9 de l'entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement, une municipalité qui veut adhérer à cette entente doit obtenir le consentement des municipalités parties à l'entente;
CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Mandeville désire adhérer à l'entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service d'aménagement a informé les municipalités parties à l'entente que le service d'inspection procédera à l'embauche d'un inspecteur supplémentaire pour desservir la municipalité de Mandeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Jacynthe Leduc, appuyé par madame Louise Lépine et résolu à l'unanimité d'accepter que la municipalité de Mandeville adhère à l'entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement.

21.- (12-12-227) BARRAGE DE CASTORS

CONSIDÉRANT QUE le trappage des castors est presque terminé;
CONSIDÉRANT QUE nous devons défaire les barrages qui restent sur les cours d'eau;
CONSIDÉRANT QUE c'est la compagnie "Transport Roch Desrosiers" qui est mandaté à effectuer ce démantèlement en décembre;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Jacynthe Leduc, appuyé par monsieur Jocelyn Denis et résolu à l'unanimité de défrayer le coût de la facture relié à ces travaux.

22.- (12-12-228) CENTRAIDE

CONSIDÉRANT QUE nous avons une demande de don de Centraide;
CONSIDÉRANT QUE Centraide vient en aide à des individus et des familles à sortir de la pauvreté et de l'exclusion;
CONSIDÉRANT QUE les organismes de Centraide se caractérisent par leur enracinement dans leur communauté, leur capacité à innover et à travailler en collaboration avec d'autres partenaires;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jocelyn Denis, appuyé par madame Louise Lépine et résolu à l'unanimité de leur faire un de don de 100,00 \$ pour les soutenir dans leur cause.

23.- (12-12-229) DEMANDE DU CLUB DE MOTONEIGE CAR CAMP INC.

Monsieur Jocelyn Denis donne avis de motion qu'un projet de règlement pour permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux sera présenté au cours d'une séance ultérieure du conseil en vue de son adoption.

24.- (12-12-230) ASSURANCE

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu le renouvellement des assurances de l'année 2013;
CONSIDÉRANT QUE la période couverte est du 4 décembre 2012 au 4 décembre 2013;
CONSIDÉRANT QUE la prime annuelle est de 13 661 \$;
CONSIDÉRANT QUE cette prime ne sera payée qu'en début de l'année 2013;
EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Guy Paradis appuyé par madame Lise L'Heureux et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de notre prime d'assurance 2013.

25.- (12-12-231) RÉGIE INTERMUNICIPALE DU CENTRE SPORTIF ET COMMUNAUTAIRE DE BRANDON

CONSIDÉRANT QUE ce montant a été prévu dans notre budget 2013;
CONSIDÉRANT QUE la régie intermunicipale du centre sportif et communautaire de Brandon a besoin de cet argent pour les dépenses d'opérations courantes ;
CONSIDÉRANT QUE ce montant leur sera remis après la perception du 1^{er} versement des taxes 2013;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Louise Lépine, appuyé par monsieur Claude Thouin et résolu à l'unanimité de remettre à la régie intermunicipale du centre sportif et communautaire de Brandon le montant de 6 555 \$ prévu à notre budget 2013.

26.- (12-12-232) GUIGNOLÉE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité en cette période des Fêtes souhaite aider ses concitoyens dans le besoin;
CONSIDÉRANT QU' elle est pour le principe de donation de paniers de Noël;
CONSIDÉRANT QUE cet organisme s'en occupe consciencieusement chaque année;
EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Guy Paradis, appuyé par monsieur Claude Thouin et résolu à l'unanimité de fournir un montant de 50,00 \$ pour la guignolée 2012 à Source de vie de Saint-Gabriel inc..

27.- (12-12-233) SERVICE D'EAU DU 4 RUE LAPORTE

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu la facture pour le service d'eau de la bâtisse du 4 rue Laporte;

CONSIDÉRANT QUE cette facture couvre l'année 2012;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ce service est de 450,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'eau pour la bâtisse du 4 rue Laporte nous est fournie par le puits du 1920, rue Principale;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Lise L'Heureux, appuyé par madame Jacynthe Leduc et résolu à l'unanimité de payer ce montant.

28.- (12-12-234) ÉCOLE SAINTE-ANNE

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu de la direction de l'école Sainte-Anne la facture des jeux de société qui ont été achetés par eux pour les élèves;

CONSIDÉRANT QUE cet achat remplace l'activité de l'Halloween qui n'a pas eu lieu;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Lise L'Heureux appuyé par monsieur Guy Paradis et résolu à l'unanimité de leur rembourser le coût de cet achat.

29.- (12-12-235) DÎNER DES FÊTES POUR LES ÉLÈVES

CONSIDÉRANT QUE le dernier dîner de l'année scolaire avant la période des Fêtes sera le 20 décembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fournie financièrement à ce repas chaque année;

CONSIDÉRANT QUE des prix seront obtenus à deux endroits différents;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Guy Paradis, appuyé par monsieur Jocelyn Denis et résolu à l'unanimité de leur octroyer un montant de 360,00 \$ pour ce dîner.

30.- (12-12-236) SOUPER DES FERMIÈRES

CONSIDÉRANT QUE leur souper des Fêtes sera le 12 décembre 2012 à Berthier au restaurant le Mignon;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a participé financièrement l'an passé à ce souper;

CONSIDÉRANT QU' elle fournira 10 \$ par personne jusqu'à concurrence de 450,00 \$;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Claude Thouin appuyé par monsieur Jocelyn Denis et résolu à l'unanimité d'accepter de défrayer le coût d'une partie de cette facture qui nous sera remise par le cercle de Fermières.

31.- CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Guy Paradis, appuyé par madame Lise L'Heureux et résolu à l'unanimité de lever la séance à 20 h 30.

Martine Laberge, directrice générale/
secrétaire-trésorière, gma grade 1,

André Dauphin, maire